



Les huiles essentielles dans la santé animale

Les huiles essentielles dans l'approche globale de la santé de son troupeau

PROGRAMME

Jour 1 : Les huiles essentielles dans la santé animale

Présentation sur la santé, les besoins des animaux et les pathologies.

Les facteurs externes agissant sur la santé du troupeau et la digestion du ruminant.

Présentation des médecines naturelles ; focus sur l'aromathérapie : modes d'utilisation, dosage. Toxicité et précautions d'emploi.

Rappel du cadre réglementaire, de ses contraintes et de ses limites.

Connaître quelques huiles essentielles utiles en élevage.

Jour 2 : Appréhender bien-être et santé dans une approche globale de la relation éleveur – animal.

Sur le terrain : observation des animaux, recherche des facteurs de risque pour la santé de ces derniers ; réflexion autour des pratiques et des outils de correction utilisables.

Découvrir des pratiques différentes, peu coûteuses et efficaces.

Après la visite d'élevage, focus sur :

- les questions des participants et les difficultés rencontrées sur leur ferme. Pistes de travail pour gagner en autonomie dans la prise de décision
- l'immunité globale du troupeau
- les outils en approche naturelle
- la mise bas et les maladies du nouveau-né.

Dates :

11 et 12 mars 2019

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Sur une ferme
(la vôtre ?)

Public :

Agriculteurs.rices et
porteurs.ses de
projet dans leur
ppp

Intervenants :

Lucile Brochot,
vétérinaire et phyto-
aromathérapeute du
GIE Zone Verte

Repas :

casse-
crouste partagé

Les huiles essentielles dans la santé animale

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



Tarifs et prises en charge :

-**Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Attention depuis 2018 votre "crédit" VIVEA est plafonné à 2000€/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

-**Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

-**L'adhésion 2019** à l'Adéar est requise pour des questions d'assurance.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

INSCRIPTIONS AVANT LE 24/02/2019

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur/trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant solidaire
- Porteur de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

contact@adearlimousin.com

05 87 50 41 03